

Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 15H00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle des commissions en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 27 mai 2025.

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames LANNABI Khadija, LEFEBVRE Corinne, VAN PARYS Martine, Messieurs FAUVERGUE Jean Marc et BALINGHIEN Thierry, absents excusés.

Madame WILLE Catherine est élue secrétaire.

Objet : Partenariat tripartite pour la réalisation d'une action caritative ayant pour objet la prise en charge partielle de paniers biologiques.

La séance ouverte,

Monsieur le Président

Expose que dans le cadre d'un partenariat tripartite entre le Centre Communal d'Action Sociale, la société SEFAR FYLTILS S.A.S., sise Parc des industries Artois Flandres, 101 boulevard sud-zone C à BILLY BERCLAU (62138), et Monsieur BETERMIER, maraîcher biologique exerçant son activité sur la commune de Loison-sous-Lens, un projet alimentaire visant à accompagner les foyers nécessiteux de la Commune de Loison-sous-Lens, dûment recensés par le Centre Communal d'Action Sociale est proposé. L'objet en est la prise en charge partielle de paniers biologiques issus de la zone maraîchère privée, sise rue Devouges.

L'engagement de la société SEFAR FYLTIS consiste en l'accompagnement de 11 foyers Loisonnais maximum, ces derniers s'engageant à l'achat des paniers sur une durée de 12 mois, correspondant à 44 paniers, avec une participation financière des bénéficiaires à hauteur de 4.90€/foyer. L'affectation du don se fera à concurrence de 413.60€ par famille pour un démarrage de l'action en octobre 2025 jusqu'en septembre 2026 inclus.

Où l'exposé qui précède, les Membres du Conseil d'Administration :

Vote à l'unanimité

-Emettent un avis favorable au Partenariat tripartite entre le CCAS, Monsieur BETERMIER, Maraîcher biologique et la société SEFAR FYLTILS SAS,

-Autorisent Monsieur le Président à percevoir le don et signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Loison-sous-Lens, le 26 juin 2025

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le
AR :
Affiché le

Certifié exécutoire le

Le Président,
Daniel KRUSZKA



Le Président du C.C.A.S.,

Daniel KRUSZKA

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 062-216205237-20250626-DEL_260625_026-DE

S²LO